

C	Offices récepteurs	C
PE	INSTITUT NATIONAL DE DÉFENSE DE LA CONCURRENCE ET DE LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PÉROU)	PE

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Pérou
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Espagnol ¹
Langue dans laquelle la requête peut être déposée :	Espagnol
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	1
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{2, 3} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT ⁴
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de la "diligence requise"
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili), Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office des brevets et des marques des États-Unis, Office espagnol des brevets et des marques ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Institut national de la propriété industrielle (Brésil), Institut national de la propriété industrielle (Chili) ⁵ , Office autrichien des brevets, Office coréen de la propriété intellectuelle, Office des brevets et des marques des États-Unis ⁵ , Office espagnol des brevets et des marques ou Office européen des brevets ⁶

[Suite sur la page suivante]

¹ En fonction du choix du déposant quant à l'administration chargée de la recherche internationale compétente, il pourra être nécessaire pour le déposant de remettre une traduction dans une langue correspondante (voir l'annexe D) (règle 12.3 du PCT).

² Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxe payables à l'office récepteur").

³ Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, celui-ci doit être présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

⁴ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 28 septembre 2017, pages 154 et suiv.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁶ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins, par l'Office autrichien des brevets ou par l'Office espagnol des brevets et des marques.

C **Offices récepteurs** **C**

PE **INSTITUT NATIONAL DE DÉFENSE** **PE**

DE LA CONCURRENCE ET DE LA

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

INTELLECTUELLE (PÉROU)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie : Nouveau sol (PEN)	
Taxe de transmission :	PEN 233,35	
Taxe internationale de dépôt ⁷ :	Équivalent en PEN de dollars des États-Unis	1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e :	Équivalent en PEN de dollars des États-Unis	16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :		
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en PEN de dollars des États-Unis	218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en PEN de dollars des États-Unis	328
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(AT), (BR), (CL), (EP), (ES), (KR) ou (US)	
Taxe pour le document de priorité :	Néant	
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) :	PEN 191,97	
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, mais une adresse de service au Pérou est exigée	
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Toute personne physique ou morale domiciliée au Pérou	

⁷ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(IB)).
(5 février 2021)